

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du 21 mars 2026 à 10h00

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, FUENTES David, MEYRIGNAC Roland.

Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MIGNON Marielle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Absent, excusé avec pouvoir :

M. DEBRET Guillaume donne procuration à M. LEYRAT Franck

Secrétaire de séance : Mme SENECHAL Dominique

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 3 mars 2026.

M. Pierre-Marie CAPY, doyen d'âge, ouvre la séance et rappelle au préalable les résultats de l'élection municipale.

Inscrits : 317
Votants : 244
Blancs : 17
Nuls : 44
Exprimés : 183

Délibérations :

- 2026-10 : Élection du Maire :

Suite à l'appel à candidature un seul candidat, en la personne de M. Pierre-Marie CAPY se présente.

A l'issue du vote du conseil municipal, au scrutin secret, M. Pierre-Marie CAPY est élu Maire de Saint-Salvador, à la majorité absolue avec 11 voix.

- 2026-11 : Fixation du nombre d'adjoints :

Conformément à l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune de Saint-Salvador.

- 2026-12 : Élection des adjoints :

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 a étendu aux communes de moins de 1000 habitants le scrutin de liste paritaire pour l'élection des adjoints aux maires.

Il s'agit d'un scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (listes « bloquées » comportant des candidats de chaque sexe, présentés en alternance)

Une seule liste est présentée dans l'ordre suivant :

- M. Franck LEYRAT
- Mme Audrey COURTOIS
- M. David FUENTES

Mme Audrey COURTOIS demande la parole et précise que ces nouvelles modalités réglementaires ne la contraignent pas, dans la mesure où elle avait au préalable émis le souhait de ne pas se présenter en qualité de 1^{ère} adjointe, en cas de nouveau mandat.

Mme Delphine WENZ, tout en se félicitant globalement de la parité, regrette que dans le cas présent, une femme ne puisse pas être élue 1^{ère} adjointe.

Monsieur le Maire précise néanmoins que cette hiérarchisation est purement formelle dans la mesure où tous les adjoints auront les mêmes délégations.

Suite au vote du conseil municipal sont donc élus selon l'ordre de présentation des candidats avec 11 voix :

- M. Franck LEYRAT, 1^{er} adjoint au Maire,
- Mme Audrey COURTOIS, 2^{ème} adjointe au Maire
- M. David FUENTES, 3^{ème} adjoint au Maire

• 2026-13 : Indemnités des élus :

La loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local a permis une revalorisation des indemnités des élus de 10 %, soit, pour les communes de moins de 500 habitants :

- Indemnité brute du maire : 1155,06 €
- Indemnité brute d'un adjoint : 447,64 €

Cette augmentation n'étant pas accompagnée de dotation supplémentaire de l'État, il est décidé de ne pas l'appliquer.

D'autre part, Monsieur le Maire et ses adjoints font le choix de diminuer le montant de leurs dotations afin que chaque conseiller municipal puisse également bénéficier d'une indemnité.

Celles-ci sont calculées selon un pourcentage en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique à savoir 1027, et sont réparties de la manière suivante :

- Maire : 19,70% au lieu de 28,10% de l'indice brut, soit 809,77 € brut mensuel (699,79 € net)
- Adjoints: 7,66% au lieu de 10,89% de l'indice brut, soit 314,87 € brut mensuel (272,10 € net)
- Conseillers Municipaux : 1,72% de l'indice brut, soit 70,70 € brut mensuel (61,08 € net)

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

• 2026-14 : Délégations consenties au Maire par le conseil municipal :

Considérant que le Maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat d'une liste de délégations annexée à ce procès-verbal.

- 2026-15 : Commissions communales et délégations à des organismes locaux (ex canton de Seilhac) :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents qu'il y a lieu de nommer les délégués des différentes commissions suite à l'élection du Conseil Municipal du 21 mars 2026.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas procéder à un scrutin secret et désigne les nouveaux délégués comme suit :

BATIMENTS COMMUNAUX – SECURITE

Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Franck LEYRAT – Roland MEYRIGNAC

TRAVAUX PUBLICS – VOIRIE

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - David FUENTES - Roland MEYRIGNAC

ASSOCIATIONS

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - Stéphanie JEGO - Marielle MIGNON

PERSONNEL COMMUNAL

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - Maxime ACCOU

ACCOMPAGNEMENT A LA PERSONNE

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - Stéphanie JEGO - Marielle MIGNON

ENVIRONNEMENT

Pierre-Marie CAPY - Delphine WENZ - Maxime ACCOU – Guillaume DEBRET

COMMISSION D'APPEL OFFRES

Titulaires : Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Guillaume DEBRET

Suppléants : Franck LEYRAT - Audrey COURTOIS - Stéphanie JEGO

COMMUNICATION

Pierre-Marie CAPY - Audrey COURTOIS - David FUENTES

TOURISME

Pierre-Marie CAPY - Franck LEYRAT - Delphine WENZ - Maxime ACCOU - Guillaume DEBRET- Roland MEYRIGNAC

PATRIMOINE - CULTURE

Pierre-Marie CAPY - Dominique SENECHAL - Delphine WENZ

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile (ex canton de Seilhac)

Titulaire : Marielle MIGNON

Suppléante : Delphine WENZ

COMITE DE JUMELAGE (ex canton de Seilhac)

Pierre-Marie CAPY - David FUENTES - Dominique SENECHAL

- 2026-16 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) :

Considérant qu'il convient de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ; le Conseil Municipal, désigne à l'unanimité :

Titulaires :

- Pierre-Marie CAPY - Roland MEYRIGNAC

Suppléants :

- Franck LEYRAT - Delphine WENZ

- 2026-17 : Désignation des délégués titulaires et suppléants au SIAEP Puy La Forêt :

Considérant qu'il convient de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, le conseil municipal, désigne à l'unanimité :

Titulaire :

- Franck LEYRAT

Suppléant :

- Pierre-Marie CAPY

Questions diverses :

- 4^{ème} édition de « l'Agglomérée » manifestation organisée par TULLE AGGLO les 4 et 5 avril prochains : Comme déjà évoqué lors du précédent conseil municipal, la commune de Saint-Salvador sera traversée le 5 avril prochain par la randonnée pédestre de 30 km et sera également le point de départ de celle de 20 km. Quelques bénévoles se sont déjà inscrits pour apporter une aide logistique (ravitaillement pour la randonnée des 30 km et accueil de départ pour celle des 20 km), sachant qu'en parallèle, la présence des élus est souhaitable de 7 h à 9 h.
Une soirée des bénévoles est prévue le lundi 30 mars 2026 à 19 h Salle Latreille à Tulle.
- Prochain conseil municipal : Mardi 14 avril 2026 à 20 h pour, entre autres, le vote du budget primitif 2026.
Une réunion maire-adjoints est programmée le vendredi 3 avril en vue de la préparation du budget.

Mme la Secrétaire de séance,
Dominique SENECHAL



M. le Maire,
Pierre-Marie CAPY

